

Davantage de sécurité grâce à la recherche et à l'innovation



**ANDREA GMÜR-SCHÖNENBERGER, CONSEILLÈRE AUX ETATS
MEMBRE DU BUREAU DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Il y a bientôt un an, le Conseil fédéral a approuvé sa stratégie en matière de politique d'armement, qui prévoit d'augmenter les investissements dans la recherche et l'innovation liés à la sécurité. D'ici à 2030, le DDPS devra porter à 2% la part du budget de l'armée consacrée à ce domaine. Afin de mieux exploiter le potentiel technologique disponible en Suisse pour l'armée, la collaboration avec les hautes écoles suisses, les start-up et les PME doit être intensifiée. Concrètement, le DDPS devra mettre en place, d'ici fin 2028, une coopération nouvelle avec le domaine des EPF afin de mieux exploiter les synergies en matière de recherche et d'innovation dans les domaines civil, militaire et à double usage.

En mars, le Conseil des Etats a soutenu une motion demandant la mise en place d'un programme destiné à promouvoir l'innovation dans le domaine de la sécurité. Dès le mois de mai, le DDPS et le domaine des EPF lancent de nouveaux projets de recherche communs. En juillet, Innosuisse et armasuisse publieront un appel à projets sur les technologies à double usage. Cela démontre que la situation géopolitique actuelle impose d'agir sans attendre.

Le Conseil fédéral doit tenir compte de cette évolution lors de l'élaboration du message FRI pour les années 2029-2032. D'une part, il convient d'intégrer le domaine de la sécurité et de la défense dans les objectifs de fond. D'autre part, les hautes écoles et les organisations de promotion de la recherche et de l'innovation doivent être dotées des moyens financiers nécessaires. Il s'agit d'un investissement dans la sécurité de notre pays qui renforce également notre autonomie technologique et notre compétitivité.

P. 2

ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

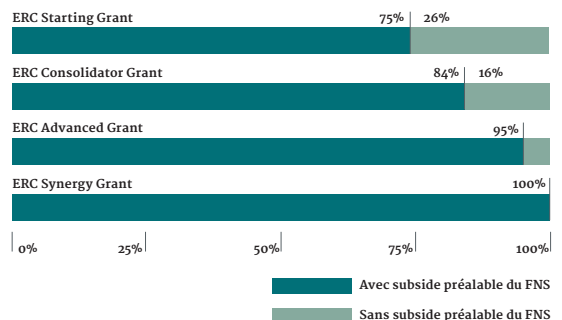
L'encouragement national de la recherche et de l'innovation: un terrain d'entraînement idéal pour «Horizon Europe»

Depuis janvier 2025, la Suisse participe à nouveau activement aux appels à projets du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Le FNS a soutenu 80% des chercheuses et chercheurs en Suisse avant leur premier succès auprès de l'ERC



P. 4

SUPPLÉMENT I AU BUDGET 2026

Un crédit supplémentaire pour participer aux programmes de l'UE

BILATÉRALES SUISSE-UE

La CSEC-E soutient l'adhésion au programme Erasmus+

DOMAINE SPATIAL

La CSEC-N est entrée en matière sur la nouvelle Loi sur les opérations spatiales

HELVETIA FORSCHT

Événement du Réseau FUTURE

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2026

ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'encouragement national de la recherche et de l'innovation: un terrain d'entraînement idéal pour «Horizon Europe»

Depuis janvier 2025, la Suisse participe à nouveau activement aux appels à projets du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe». Les contributions de soutien sont généralement accordées à des chercheuses et chercheurs ainsi qu'à des actrices et acteurs de l'innovation ayant déjà participé avec succès à des appels à projets au niveau national. Il apparaît ainsi clairement que les synergies entre l'encouragement national de la recherche et de l'innovation et «Horizon Europe» sont déterminantes pour la compétitivité du pôle suisse de recherche et d'innovation.

Depuis janvier 2025, les chercheuses et chercheurs ainsi que les actrices et acteurs de l'innovation suisses ont largement saisi l'occasion de participer aux appels à projets du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe». Selon les statistiques de l'UE, des subventions d'un montant d'environ 160 millions d'euros ont été octroyées à des bénéficiaires suisses sous la forme de 364 contrats de subventions. Avec 127,5 millions d'euros et 69 personnes soutenues, la part du lion revient aux appels à projets du Conseil européen de la recherche (ERC), tandis que les fonds restants ont été attribués par le Conseil européen de l'innovation (CEI) et dans le cadre des Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA). La participation de la Suisse à «Horizon Europe» est possible grâce à l'application anticipée de l'accord sur la participation de la Suisse aux programmes de l'Union européenne (EUPA), dans le cadre du paquet d'accords Suisse-UE («Bilatérales III»). Les raisons de ce succès sont à trouver dans la qualité de l'encouragement national de la recherche et de l'innovation.

Un terrain d'entraînement idéal

L'encouragement national de la recherche assuré par le Fonds national suisse (FNS) repose sur le principe du «bottom-up» et s'oriente ainsi principalement vers le soutien individuel de personnes. Les

contributions issues de son large éventail de soutiens accompagnent les chercheuses et chercheurs durant différentes étapes de leur carrière. Le FNS offre ainsi un terrain d'entraînement idéal et amène les chercheuses et chercheurs actifs en Suisse, sur la base de leur excellence scientifique, à atteindre un niveau leur permettant de s'imposer sur la scène internationale. Entre 2007 et 2019, huit récipiendaires des financements du Conseil européen de la recherche (ERC) sur dix avaient été auparavant été considérés comme prometteurs par le FNS et soutenus au niveau national (voir l'infographie en page 3).

Ligue des champions de la recherche

La participation aux appels à projets d'«Horizon Europe» permet aux chercheuses et chercheurs suisses d'accéder à des instruments complémentaires. Le premier pilier du programme, «Excellence scientifique», leur permet de constituer des équipes de recherche complètes. De plus, «Horizon Europe» leur ouvre l'accès à des infrastructures de recherche que la Suisse ne peut financer seule. Par ailleurs, le deuxième pilier, «Défis mondiaux et compétitivité industrielle européenne», offre aux chercheuses et chercheurs l'accès à des consortiums qui réunissent, à l'échelle du continent, des hautes écoles, des PME et des grandes entreprises.

Avantages pour les entreprises

Concernant l'encouragement de l'innovation, les instruments d'encouragement d'Innosuisse et d'«Horizon Europe» déploient, combinés, un effet maximal. L'encouragement national se concentre sur des projets portés conjointement par un partenaire universitaire et un partenaire issu du monde professionnel. Par conséquent, les entreprises participantes doivent financer elles-mêmes leur part du projet. En revanche, le troisième pilier du programme, «Europe innovante», donne accès aux prestigieuses subventions de l'EIC. Pour les entreprises suisses, cette participation constitue un complément intéressant à l'encouragement national, car elles peuvent être financées directement dans le cadre de l'EIC.

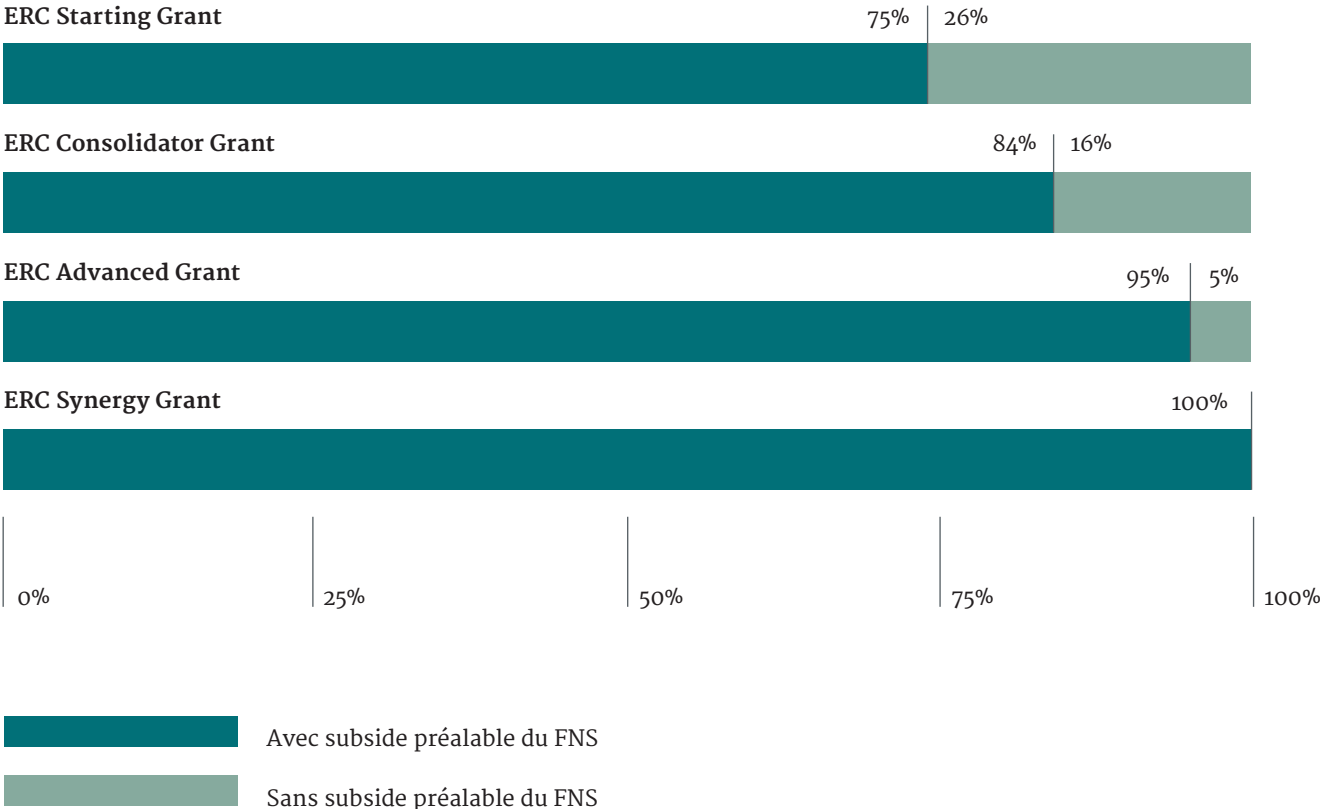
FAITS & CHIFFRES

Le FNS a soutenu 80% des chercheuses et chercheurs en Suisse avant leur premier succès auprès de l'ERC

Entre 2007 et 2019, le Conseil européen de la recherche (ERC) a octroyé au total 671 subventions à 580 chercheuses et chercheurs rattachés à des institutions suisses. Avant d'obtenir leur premier financement de l'ERC, 490 d'entre eux, soit 84%, avaient reçu au moins une subvention du Fonds national suisse (FNS) au titre de l'encouragement de projets ou de carrière. Une tendance similaire se retrouve dans les différents instru-

ments de financement de l'ERC: la part de chercheuses et chercheurs déjà soutenus par le FNS s'élevait à 74% pour les «Starting Grants», et à 84% pour les «Consolidator Grants». Pour les «Advanced Grants», destinés aux chercheuses et chercheurs confirmés, 95% avaient été soutenus par le FNS avant leur premier financement ERC; pour les «Synergy Grants», cette proportion atteignait 100%.

Proportion des bénéficiaires de subsides CER avec ou sans financement préalable du FNS



Source: Subsides du CER 2007-2019, données de juin 2020 (CERN et Proof of Concept (PoC) exclus). Subsides FNS 1998-2020 dans l'encouragement de projets (y compris Sinergia et PNR) et l'encouragement de carrières avancées (Ambizione, professeur-es boursiers FNS, Eccellenza, PRIMA)

SUPPLÉMENT I AU BUDGET 2026

Un crédit supplémentaire pour participer aux programmes de l'UE

Lors de la session d'été, les Chambres fédérales examineront le supplément I au budget 2026. Celui-ci comprend quatre crédits supplémentaires d'un montant total de 98 millions de francs. La majeure partie de cette somme est consacrée au crédit supplémentaire de 67,3 millions destiné à la participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation. Ce crédit complète la contribution obligatoire approuvée l'an dernier par le Parlement ; les moyens supplémentaires permettent de tenir compte de l'augmentation du budget des programmes de recherche ainsi que de l'évolution des taux de change. Il comprend en outre une réserve afin de couvrir une éventuelle hausse de la clé de répartition des contributions. La Commission des finances du Conseil national (CdF-N) propose à son conseil, par 16 voix contre 8, d'adopter le supplément I au budget 2026. Une minorité de la CdF-N recommande de rejeter le crédit destiné à la participation aux programmes de l'UE. La Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) préconise à l'unanimité de réduire ce crédit de 9 millions de francs, pour le ramener à 58,3 millions de francs. Elle justifie cette décision par le fait que la réserve est devenue caduque, la clé de répartition étant désormais connue. La CdF-E a rejeté par 10 voix contre 1 une motion visant à supprimer l'intégralité du crédit supplémentaire. Dans son co-rapport, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) recommande également d'approuver le crédit supplémentaire.

Lors du vote sur le supplément I au budget 2026, le Réseau FUTURE recommande de soutenir, au Conseil national, la majorité de la CdF-N et, au Conseil des Etats, la majorité de la CdF-E.

HELVETIA FORSCHT Événement du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE organise, **le 22 septembre 2026 dès 17h30**, un événement destiné aux membres du Parlement et à une sélection de représentant-es du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, à l'hôtel **Bellevue Palace à Berne**. L'événement mettra à l'honneur des chercheuses et chercheurs ainsi que des actrices et acteurs de l'innovation qui présenteront leurs projets passionnants lors d'échanges avec le public. Les invité-es recevront le programme détaillé avant la pause estivale.

BILATÉRALES SUISSE-UE

La CSEC-E soutient l'adhésion au programme Erasmus+

Dans le cadre de l'examen du paquet d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) s'est prononcée en faveur de l'association de la Suisse au programme européen d'éducation Erasmus+ et du crédit d'engagement correspondant, d'un montant de 192,6 millions de francs pour l'année 2027. Lors du vote sur l'ensemble, la commission a approuvé l'arrêté fédéral correspondant, par 5 voix contre 5, la voix de son président ayant été prépondérante. Elle s'est aussi prononcée pour que cet arrêté 9 soit traité en même temps que l'ensemble du paquet des Bilatérales III. La majorité de la commission considère que la participation à Erasmus+ comme un investissement dans le paysage éducatif, qui renforce les compétences des apprenti-es et des étudiant-es. La minorité de la commission estime toutefois que ces dépenses supplémentaires ne se justifient pas, au vu de la situation budgétaire tendue de la Confédération. Auparavant, la Commission des finances du Conseil des Etats avait recommandé à la CSEC-E et au Conseil des Etats, par 7 voix contre 5, de ne pas entrer en matière sur l'arrêté fédéral.

DOMAINE SPATIAL

La CSEC-N est entrée en matière sur la nouvelle Loi sur les opérations spatiales

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est entrée en matière, sans opposition, sur la Loi fédérale sur les opérations spatiales. Cette nouvelle loi vise à réglementer, pour la première fois, les exigences relatives à l'exploitation des satellites suisses, l'autorisation et la surveillance des opérations spatiales ainsi que les questions de responsabilité. En outre, le Conseil fédéral souhaite créer un registre national des objets spatiaux. L'objectif est de promouvoir l'attractivité de la place économique suisse et de renforcer la compétitivité du domaine spatial du pays. En vue de l'examen détaillé prévu en août 2026, la CSEC-N entend approfondir les questions relatives à la sécurité, à l'environnement et à la coopération internationale.